

## Conseil de gestion

Séance du 10 avril 2024

Délibération PNMEGMP\_del\_cdg\_2024\_08

### portant élection d'un membre du bureau du Conseil de gestion au titre des personnalités qualifiées

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,

- ▶ Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 4 et R. 334-32,
- ▶ Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,
- ▶ Vu le décret n°2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,
- ▶ Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2024/046 9 avril 2024 portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,
- ▶ Vu la délibération 2021-01 du 15 octobre 2021 portant modification du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis approuvé le 24 novembre 2015 par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées ;
- ▶ Vu la délibération 2021-02 du 15 octobre 2021 portant élection du président du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- ▶ Vu la délibération 2021-04 du 15 octobre 2021 et 2022-13 du 19 septembre 2022 portant élection des membres du bureau ;
- ▶ Vu la candidature de **M. Jean-Pierre Guéret** formulée en séance ;

**Considérant** que le quorum est atteint et après en avoir valablement délibéré, adopte la décision suivante :

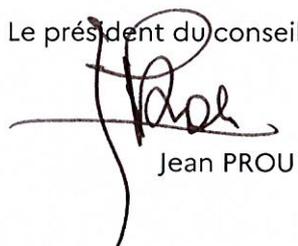
#### **ARTICLE 1 :**

Après le déroulement du vote à main levée, **M. Jean-Pierre Guéret** est élu membre du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis au titre des personnalités qualifiées à la suite de Mme Ségolène Travichon.

**ARTICLE 2 :**

Le directeur-général de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

Le président du conseil de gestion,



Jean PROU